



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protocole sanitaire relatif aux accueils de publics à l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

15 mars 2021

Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement des accueils de publics à l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSU). Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'accueil des publics à l'ENVSU.



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Type d'accueils concernés :

Sont concernés :

- Les sportifs majeurs professionnels et de haut niveau (listés SHN, espoirs, collectifs nationaux) ou relevant des structures des projets de performance fédéraux (PPF) ;
- Les stagiaires de la formation professionnelle ;
- Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement dans le cadre d'une activité extra-scolaire en plein air.

L'accueil collectif de mineurs (7 mineurs et plus) avec hébergement est quant à lui suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Les regroupements de sportifs mineurs sont autorisés dans le respect des conditions suivantes :

- Le stage doit être organisé sous l'égide de la FF Voile ;
- Le stage répond à la dénomination « **Stage de sélection pour alimenter les PPF** » ;
- Les sportifs mineurs doivent être inscrits sur une structure reconnue dans le cadre du PPF de la FF Voile.

Mise en œuvre de la mesure :

- Les locaux et les lieux d'activités

Les conditions d'hébergement

Afin de permettre le respect des règles de distanciation physique, l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques impose l'affectation d'une personne par chambre.

La capacité d'hébergement de l'ENVS est ainsi ramené au nombre de chambres suivant :

- bâtiment économique « Régate » : 64 chambres
- bâtiment confort « Croisière » : 36 chambres

Les visites dans les chambres sont interdites.

La restauration

Le service de restauration de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques est maintenu selon l'organisation suivante :

- 2 créneaux de prises de repas effectifs à chaque service afin de permettre le nettoyage et la désinfection des tables entre les usagers :
 - Déjeuner :
 - 1^{er} service : début de repas : 12h00, fin de repas : 12h25
 - 2nd service : début de repas : 12h35, fin de repas : 13h00
 - Dîner :
 - 1^{er} service : début de repas : 19h00, fin de repas : 19h25
 - 2nd service : début de repas : 19h35, fin de repas : 20h00



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Les groupes devront passer ensemble à la restauration, des tables précises leurs seront réservées. Le placement se fait en quinconce afin de respecter la distanciation.

Le port du masque reste obligatoire pendant les déplacements.

La salle de musculation

La salle de musculation est ouverte aux groupes sportifs dans le respect des gestes barrières. Une distanciation physique de 2 mètres doit être appliquée et le port du masque est obligatoire pour chaque déplacement entre les machines.

Il est demandé d'utiliser les lingettes désinfectantes mises à disposition avant et après chaque passage sur les machines ; chaque usager désinfecte le matériel utilisé.

Les activités nautiques

Le respect des [protocoles sanitaires spécifiques](#) émis par les fédérations sportives est applicable sur le site de l'ENVSAN.

La ventilation des salles et autres locaux

L'aération des locaux doit être effectuée le plus fréquemment possible et durer au moins 15 minutes à chaque fois ; pendant chaque temps de pause ou temps libres, au moment du déjeuner. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

▪ La pratique sportive des publics prioritaires

Les publics prioritaires suivants conservent l'accès à l'ensemble des équipements sportifs de plein air et couverts de l'ENVSAN ainsi qu'aux vestiaires collectifs dans les conditions fixées par le présent protocole sanitaire :

- les sportifs professionnels ;
- les sportifs de haut niveau – mineurs ou majeurs ;
- les sportifs inscrits dans le Parcours de performance fédéral – mineurs ou majeurs ;
- les personnes en formation universitaire ou professionnelle.

Seuls sont autorisés à déroger au couvre-feu dans le cadre de leurs déplacements et de l'accès aux équipements sportifs :

- les sportifs professionnels ;
- les sportifs de haut niveau – mineurs ou majeurs ;
- les personnes en formation professionnelle ;
- l'encadrement nécessaire à leur pratique.



- L'application des gestes barrières

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes (**voir affiche 1**).

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée à l'ENVS ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les temps libres ou pauses ;
- après l'utilisation des sanitaires.

Les règles de distanciation

La distanciation physique d'au moins un mètre doit être maintenue lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (**voir affiche 2**). Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre personnes d'un même groupe.

Si la configuration des salles ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les individus.

La distanciation physique doit être maintenue dans tous les cas, entre personnes de groupes différents.

Le brassage

La limitation du brassage entre personnes de groupes différents (stage sportif, formation professionnelle, personnels,...) est requise.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- la **circulation dans les bâtiments** : les publics sont invités à respecter le sens de circulation établi dans les bâtiments et affiché à l'entrée de ceux-ci ;
- les **temps de pause** : lorsque plusieurs groupes sont dans le même bâtiment, ceux-ci sont invités à prendre des temps de pause de manière différée afin de limiter les brassages ;
- la **restauration** : les groupes sont invités à s'attabler ensemble pour limiter les brassages (*voir règles spécifiques à la restauration ci-dessus*).

Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne sur le site de l'ENVS, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

Il appartient à chaque usager de se munir d'un masque et de le changer régulièrement selon les recommandations en vigueur.

- **Recommandations supplémentaires**

Les tests virologiques

En cas de rassemblement de collectif, l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques demande que chaque participant réalise un test virologique RT-PCR datant de moins de 72h dans un centre de dépistage de la covid-19 (tests pris en charge à 100% par l'assurance maladie et ne nécessitant pas de prescription d'un médecin).

L'application TousAntiCovid

L'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques recommande à tout public entrant sur le site d'utiliser l'application TousAntiCovid. Elle permet de prévenir les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, afin que celles-ci puissent être prises en charge le plus tôt possible.



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

Affiche 1 :

Le lavage des mains

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

 **30**
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

-  Frottez-vous les mains, paume contre paume
-  Lavez le dos des mains
-  Lavez entre les doigts
-  Frottez le dessus des doigts
-  Lavez les pouces
-  Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
-  Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

 **GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**
(INFORMATION IN FRENCH)

 **0 800 130 000**
(toll-free)



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

Affiche 2 :

Les règles de distanciation

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS

**Pour tenir la maladie à distance,
restez toujours à plus d'un mètre
les uns des autres**

1 mètre

**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

Affiche 3 :

Le port du masque

